



PROTOCOLE DE PROTECTION SANITAIRE

Notifié aux services préfectoraux de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône le 27 Juin 2020
Protocole adapté et notification renouvelée en date du 20 Juin 2021

Le FESTIVAL DURANCE LUBERON conserve pour l'été 2021 les mêmes dispositions que celles de sa Charte de précaution sanitaire pour l'été 2020.

Parce que la sécurité de nos festivaliers, artistes, bénévoles, partenaires et fournisseurs est notre priorité, nous avons établi cette charte de précaution sanitaire qui prend effet dès le début des répétitions et installations des lieux d'accueil. Elle est applicable jusqu'au terme des concerts du FESTIVAL DURANCE LUBERON (Saison 2021).

Ces mesures de protection sanitaire sont définies sur la base des recommandations des pouvoirs publics connues à la date de rédaction de ce protocole soit le 20 juin 2021.

Elles sont conformes notamment aux « recommandations aux organisateurs » diffusées en date du 12 mai 2021.

En cas de besoin, elles seront adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des dispositions prises par les autorités compétentes.

Tous les spectacles programmés par le FESTIVAL DURANCE LUBERON sont prévus en plein air. Tous les spectateurs sont assis. La jauge des lieux de spectacle reste inférieure à 1 000 personnes (comprise entre 250 et 600 environ).

Spectateurs, artistes, bénévoles et toutes les personnes intervenant dans le cadre du Festival sont invités à prendre attentivement connaissance de ce protocole et à en appliquer strictement les recommandations dès l'accès aux lieux d'accueil.

Luc AVRIAL, président du FESTIVAL DURANCE LUBERON, est référent de sécurité sanitaire de l'Association. Gérard OFFRAY l'assiste par délégation.

1. RESPECT DES GESTES BARRIERES

- Le respect des gestes barrières reste un principe de base permanent et pour tous. Il est aussi important dans l'enceinte des lieux d'accueil qu'au dehors. Un affichage rappelle ces gestes sur les lieux des concerts dès l'accès aux espaces de répétition et de spectacle.

- La mise à disposition de distributeurs de solution de gel hydro-alcoolique aux points-clés des sites permet aux spectateurs, artistes et bénévoles de procéder au nettoyage des mains dès l'accès aux lieux des concerts.

- Bien que les spectacles du Festival Durance Luberon se déroulent en plein air, **le port du masque est demandé pour tous**, notamment lors des déplacements au sein des lieux de spectacle (arrivée, toilettes, départ...). Le port du masque n'est pas requis pour les enfants de moins de 11 ans.

- Le port permanent du masque ou d'une visière est requis pour l'ensemble des équipes de bénévoles engagés dans l'organisation et l'accueil des concerts.

2. CIRCULATION DES PERSONNES

- La circulation des personnes dans les espaces des concerts du festival est matérialisée par un fléchage et des bénévoles FDL veillent à faire respecter les sens de circulation définis en accord avec les propriétaires ou responsables administratifs des lieux d'accueil. **Cette distanciation est requise dès l'attente aux guichets d'accueil et à la billetterie**
- Afin de pouvoir informer les spectateurs (notamment sur d'éventuelles conséquences sanitaires postérieurement aux concerts), ceux-ci sont invités à indiquer leurs noms et contacts dès l'accès aux espaces de spectacle.

3. DISTANCIATION PHYSIQUE

- Dans tous les lieux des concerts du FESTIVAL DURANCE LUBERON, et en situation statique, la distanciation physique est appliquée : un mètre d'espacement entre les personnes (ou groupe d'une même « tribu », famille ou amis et limité à 10 personnes).
- Les conditions actuelles imposent le placement libre pour tous les spectacles. L'attribution des places est faite par ordre chronologique d'arrivée.
- En situation dynamique, une matérialisation permet la distanciation, notamment lors de l'attente aux guichets d'accueil et de billetterie.
- Un écran de protection est installé aux guichets de billetterie.
- L'équipe de bénévoles-placeurs rappelle l'ensemble de ces dispositions et veille à leur application sur les lieux des concerts.

4. DESINFECTION DES MATERIELS

- Un nettoyage régulier et fréquent est effectué. Il concerne notamment les équipements, supports et matériels utilisés tant par les bénévoles, artistes et techniciens impliqués dans l'organisation des spectacles. Il porte également sur les fauteuils/chaises, tables et accessoires avant chaque représentation.
- Il est assuré par l'utilisation des produits de nettoyage et de désinfection préconisés par les autorités compétentes.